

La Commission Conjointe de Production et de Ressources se compose de représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada. Sa principale fonction consiste à coordonner la production des approvisionnements de guerre mais, dans une mesure croissante, elle s'occupe de la répartition des denrées les plus essentielles aux civils. Les directeurs de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre sont les représentants canadiens de quelques-uns des comités de cette Commission Conjointe (e.g. les textiles, les instruments agricoles, le cuir et les chaussures, etc.). Des renseignements sur les besoins et les approvisionnements de matières premières au Canada sont soumis à la Commission Conjointe des Matières Premières (E.-U.-R.U.) par l'entremise du Comité Conjoint de coordination des Matériaux (Canada-E.-U.). Depuis la fin de l'année 1943, des représentants canadiens ont agi comme membres des différents sous-comités de denrées de la Commission Conjointe des Aliments, situation qui s'est précisée récemment par l'admission du Canada comme membre intégral de la Commission aux côtés des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Par l'entremise de la division canadienne de la Commission de Production de Guerre des Etats-Unis, à Washington, le Canada obtient une part des matières premières et des marchandises ouvrées produites aux Etats-Unis. Le bureau de Washington de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre entretient des rapports étroits et continus avec la division canadienne de la Commission de la Production de Guerre et aide à présenter les besoins des civils canadiens aux comités divisionnaires des besoins de la Commission de la Production de Guerre qui s'occupe de différentes denrées. La Commission maintient aussi des relations au Royaume-Uni avec le Board of Trade et le Ministère des Approvisionnements, et obtient pour le Canada une part des approvisionnements britanniques dont il a besoin.

Naturellement, l'assignation d'approvisionnements par la Commission de la Production de Guerre ou une des commissions internationales ne garantit pas par le fait même que le Canada va obtenir sa quote-part. La Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre doit donc quelquefois prendre d'autres mesures. Elle peut obtenir une priorité de secours pour les besoins canadiens ou elle peut s'assurer des importations en faisant des achats massifs par l'entremise de l'une de ses compagnies adjointes.

La plupart des achats massifs sont effectués par la Corporation de la Stabilisation des Prix des Denrées, Limitée, agence chargée aussi pour le compte de la Commission du versement des subventions. La Commission Canadienne de la Laine achète en masse la laine brute et les filés, et la Corporation des Aliments en temps de guerre, Limitée, a le pouvoir d'acheter en masse les fruits et légumes frais, si nécessaire.

Certains accords internationaux relatifs à l'assignation des approvisionnements exigent que les achats se fassent pas l'entremise d'une agence centrale du gouvernement, et dans quelques cas le gouvernement britannique achète toute la production de l'Empire d'un article quelconque pour ne le vendre qu'à des agences du gouvernement des autres pays. Ceci s'applique, par exemple, au sucre et au thé. La Corporation de la Stabilisation des Prix des Denrées achète pour le compte de la Commission des Prix la part de ces denrées qui revient au Canada. Dans le cas du thé, c'est un comité international, établi à Londres sur l'initiative de la Commission Conjointe des Aliments, qui assigne une part à chaque pays.

Autant que possible, la distribution des achats massifs au Canada se fait par les voies ordinaires du commerce, les importateurs agissant comme agents de la